



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

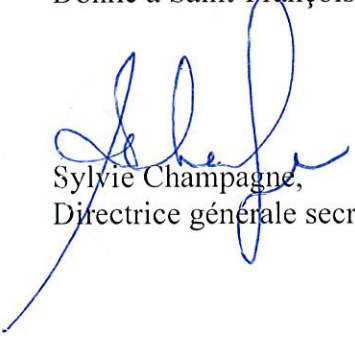
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale secrétaire trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à la salle de l'hôtel de ville, le lundi 05 février 2018 à 19h00, le règlement 2018-224 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera présenté pour adoption.

Ce règlement porte sur des règles de déontologie et des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 18^e jour de janvier 2018.



Sylvie Champagne,
Directrice générale secrétaire-trésorière